

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DIEULEFIT

Compétences de la Communauté de Communes – Le Pays de Dieulefit

Rappel : La Communauté de Communes a été créée le 28 décembre 1992 par arrêté préfectoral, c'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Depuis cette date ses compétences n'ont cessé d'évoluer et de progresser.

Les Communes peuvent transférer tout ou partie de leurs compétences (intérêt communautaire) à un EPCI, à la majorité qualifiée (1/3 des communes membres représentant 50% de la population ou 50% des communes membres représentant 1/3 de la population).

La Communauté de Communes exerce alors les compétences aux lieux et places des communes membres.

Voir en détail les compétences de la Communauté de Communes dans le tableau pages 4 à 6.

Financement de la Communauté de Communes

Le régime fiscal de la Communauté de Communes est la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Il a été mis en œuvre en 2005 avec un taux fixé à 10.45% et une durée d'unification des taux (afin de réduire l'écart entre le taux le plus bas et le plus haut) de 6 ans. Actuellement le taux de TPU est toujours de 10.45% (mais suivant la commune d'implantation, une entreprise aura un taux plus ou moins élevé).

La Communauté de Communes perçoit de l'Etat une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Celle-ci est dite "bonifiée" car la CCPD a mis en place la TPU et répond aux conditions requises de population et de compétence.

Enfin la Communauté de Communes perçoit diverses aides et subventions relatives aux opérations engagées.

La CCPD possède 1 budget général et 3 budgets annexes (gestion des déchets, opérations locatives et zones d'activités).

Pour l'année 2008, les budgets s'élèvent à 5 817 133 € (3 519 313 en crédits de fonctionnement et 2 297 820 en crédits d'investissement).

Organes et fonctionnement

Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant, composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour le Pays de Dieulefit, le Conseil Communautaire est composé d'un délégué titulaire par commune et d'un délégué suppléant, avec un délégué supplémentaire par tranche de 400 habitants et d'un délégué suppléant en nombre égal au nombre des délégués supplémentaires.

Nombre de délégués par commune sur la base de la population municipale, suite au Recensement Général de la Population de 1999.

COMMUNES	POP	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
ALEYRAC	45	1	1
LA BEGUDE	1206	4	4
COMPS	121	1	1
DIEULEFIT	3092	9	9
EYZAHUT	111	1	1
MANAS	138	1	1
MONTJOUX	297	1	1
ORCINAS	28	1	1
LE POËT LAVAL	813	3	3
PONT DE BARRET	465	2	2
ROCHEBAUDIN	114	1	1
LA ROCHE	383	1	1
SALETTES	96	1	1
SOUSPIERRE	97	1	1
TEYSSIERES	67	1	1
VESC	278	1	1
TOTAL	7351	30	30

Le délai de convocation au Conseil Communautaire est de 3 jours francs au moins avant la date de la réunion. La convocation est adressée au domicile des délégués, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse (article L2121-10 du CGCT).

Le Conseil Communautaire est soumis, pour l'essentiel, aux mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux.

Le Président

Le Président est l'organe exécutif de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'EPCI, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de celui-ci (art L.5211-9 du CGCT). Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il est le chef des services de l'EPCI et représente celui-ci en justice.

Le Président est élu par le Conseil, selon les règles applicables à l'élection du maire, au scrutin secret à trois tours (articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT) idem pour les vice-présidents.

Le Bureau – La Commission Permanente

Le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres de l'organe délibérant.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci, soit pour la CCPD 9 maximum.

La Commission Permanente était composée du Président et de 8 vice-présidents (décès d'un des vice-présidents en cours de mandat) responsables d'une commission de la Communauté de Communes.

Le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

Les Commissions

La constitution de commission, facultative, a pour objet l'examen des affaires entrant dans le champ de compétence et la préparation des décisions qui seront adoptées par le Conseil.

Les commissions peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat. Le Conseil conserve la possibilité de modifier la composition des commissions.

Les commissions peuvent aussi n'être constituées qu'en vue de l'étude d'un dossier particulier et n'avoir donc qu'une existence limitée dans le temps.

Lors du précédent mandat 9 commissions ont été créées, présidées par un vice-président :

Commission "Aménagement de l'espace – Développement économique"

Commission "Agriculture _ Gestion de l'espace et Environnement"

Commission "Famille – Vie sociale"

Commission "Gestion des déchets"

Commission "Tourisme et Culture"

Commission "Finances et Personnel"

Commission "Information et communication"

La CLECT (Commission Locale Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT est composée d'un délégué par collectivités désignés aux sein des conseils (CCPD + 16 communes). Les membres de la CLECT élisent le Président de la CLECT.

Elle a pour rôle d'étudier les transferts de charges opérés entre les communes et la Communauté de Communes (notamment lors de transfert de compétence) et de modifier l'attribution de compensation.

La Commission d'Appel d'Offres

Pour la CCPD, elle est composée du Président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Compétences et dossiers suivis

Compétences	Dossiers	Equipements rattachés	Personnel
1/ Aménagement de l'espace communautaire 11 –Schéma de COhérence Territoriale et schémas de secteurs.			
12 - ZAC à vocation économiques.			
13 - Politiques d'aménagement du territoire (Pays, Contrat de Développement,...)	<p>Programme Local de Gestion de l'Espace (PLGE) en cours : mise en place d'un Système d'Information Géographique, veille foncière, valorisation pastorale d'espaces boisés, développement de l'approvisionnement local de la filière bois déchiqueté, ouverture des fermes au public</p> <p>Projet de mise en place la Plan Stratégique d'Aménagement et de Développement Rural (PSADER)</p> <p>Projet de Plan Pastoral Territorial (PPT) en partenariat avec la CCVD</p>		Guillaume MAILLARD
2/ Développement économique 21 - Actions de développement économique d'intérêt communautaire : toutes opération ou action s'avérant stratégique pour la mise en œuvre du projet de territoire, ou s'avérant déterminante pour l'équilibre socio-économique du territoire.	Réflexion en cours sur la réhabilitation d'un tènement immobilier "Distillerie – Alambic" afin de créer des ateliers relais et une pépinière d'entreprises des métiers d'art et de la céramique.	Immobilier d'entreprises à Pont de Barret (4 ateliers et un logement).	Patricia STADLER
	Appui à la recherche de foncier pour les porteurs de projet agricole		Guillaume MAILLARD
	Candidature à un Contrat Territorial de Tourisme Adapté auprès de la Région Rhône-Alpes (mai 2008)		

<p>22 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire, <u>Sont d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ZA de Graveyron et des Grands Moulins à Dieulefit, - la ZA de Boulagne à La Bégude de Mazenc, ainsi que toutes nouvelles zones d'activités. 	<p>Projet d'extension de la ZA de Boulagne. Accueil des entreprises.</p>	<p>Gestion de la voirie des ZAs</p>	<p>Patricia STADLER</p>
<p>23 - Animation et promotion économiques du territoire d'intérêt communautaire. <u>Sont d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation et le suivi des procédures de dynamisation de l'artisanat et du commerce (Opération Rurale Collective, ...). - L'adhésion à la PFIL (Plate-Forme d'Initiative Locale) du Bassin de Montélimar. 	<p>Gestion administrative et suivi de l'ORC du Pays de Dieulefit et du Pays de Marsanne (2010). Convention FISAC avec l'Etat</p>		<p>Patricia STADLER</p>
<p>24 - Actions de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire. <u>Sont d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, aménagement, entretien et gestion de l'Office de Tourisme de Pays (la gestion incluant le soutien à l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit, intervenant pour l'accueil et l'information des touristes et la promotion du territoire). - L'animation, la coordination et la promotion des sentiers de randonnées. - Etudes et réalisation de la véloroute voie verte de la vallée du Jabron et élaboration du dossier d'enquête publique correspondant. - Participation financière à la Drôme Provençale 	<p>Politique en matière de documentation. Gestion confiée à l'association de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit.</p>	<p>OT à Dieulefit et à La Bégude de Mazenc</p>	<p>Anne-Marie TERROT (taxe de séjour) Patricia STADLER</p>
<p>25 - Participation financière à la Mission locale du Bassin de Montélimar.</p>			<p>Patricia STADLER</p>

<p>26 - Animation des politiques contractuelles de développement du territoire (avec l'Etat et/ou la Région et/ou le Département et/ou l'Europe).</p>	<p>Gestion administrative et suivi du programme LEADER+ (CCVD, CCPM et CCPD) et prochain LEADER si candidature retenue.</p> <p>Suivi des actions inscrites dans le Pôle d'Excellence Rural (PER) Pays de Dieulefit : terre de feu et d'art. Convention signée avec l'Etat.</p>		<p>Anouck VALOIS et Myriam NIMER BERTHES</p> <p>Patricia STADLER et Guillaume MAILLARD</p>
<p>3/ Protection et mise en valeur de l'Environnement 31 – Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</p>	<p>Gestion et suivi du service : ordures ménagères, collectes sélectives, déchèterie, actions d'information et de communication.</p> <p>Gestion administrative du contrat Eco-Emballages Pays de Dieulefit Pays de Marsanne.</p> <p>Gestion de la déchèterie.</p>	<p>Déchèterie</p>	<p>Anne-Marie TERROT (redevances) Virginie BRUNEL (mise à disposition par CCPD à CCPM)</p>
<p>32 - Actions générales en matière d'environnement et de cadre de vie. <u>Sont d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection des espaces naturels sensible sur le territoire des communes membres - étude, création et gestion d'équipement collectif visant à limiter la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, dans les projets incluant un équipement appartenant à la Communauté de Communes - réalisation d'actions de sensibilisation et d'information visant à limiter la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. 	<p>Dossier en cours pour la création d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté dans le parc de la Baume à Dieulefit. Appui technique à l'association De tous bois</p>	<p>2 Chaudières à bois déchiqueté : la Ferme Saint Pol et la crèche à La Bégude de Mazenc</p>	<p>Guillaume MAILLARD</p>
<p>33 - Gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux d'intérêt communautaire. <u>Sont d'intérêt communautaire</u> : les cours d'eau et leur bassin versant suivants : Lez, Jabron et Roubion.</p>			<p>Guillaume MAILLARD</p>

Délégation dans EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et autres structures

EPCI

SITOM (Syndicat Intercommunale de Traitement des Ordures Ménagères) = 3 délégués titulaires pour la Communauté de Communes – Le Pays de Dieulefit et 2 délégués suppléants. Le SITOM représente ensuite la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte du SYPP (Syndicat des Portes de Provence).

Syndicat Mixte du Roubion-Jabron = 5 délégués

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Lez (SMABL)= 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Le SMABL possède ensuite 3 délégués titulaires au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL).

Syndicat Mixte du Bassin de Montélimar = 3 délégués

et

Comité de Pilotage du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) : 6 délégués

Syndicat de Télévision = 2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants

COMITES

Commission Locale d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) :
2 délégués

Comité de Pilotage de l'ORC : le Président et le vice-président chargé de l'économie

Comité de Pilotage du PLGE : 2 délégués

Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorialisé : 1 délégué qui assure la présidence du Comité de Pilotage.

Associations

Comité d'Expansion économique et touristique de la Drôme Provençale = Président ou son représentant membre de droit

Mission locale Challenge = Président ou son représentant membre de droit

Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) : 1 délégué

Association De tous bois : 1 délégué

Office de Tourisme du Pays de Dieulefit = le Président et le vice-Président chargé de la commission "tourisme et culture" membres de droit + 7 délégués.

Autres

Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : 8 délégués

GAL des calades et des senteurs : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Commission tripartite pour la gestion des crèches : 3 délégués

L'équipe administrative et technique de la CCPD

3 agents titulaires :

- Anne-Marie TERROT – Cadre A – Temps plein - Comptabilité et secrétariat.
- Patricia STADLER – Cadre A – Temps plein – Directrice.
- Sylviane GOETZ – Cadre C – Temps partiel – Agent de service technique.

7 agents contractuels (6 postes portés par CCPD et 1 poste porté par CCPM) :

- Guillaume MAILLARD – Temps plein – Chargé de mission dans le cadre du PLGE, Agriculture – Gestion de l'espace – Environnement.
- Virginie BRUNEL – Temps plein (50% CCPM et 50% CCPD) – Chargée de mission pour la gestion des déchets.
- Anouck VALOIS – Temps plein – Gestion et animation du programme européen LEADER+.
- Myriam NIMER BERTHES – Temps plein – Chargée de mission "Culture et patrimoine" et coopération pour LEADER+, boucles de randonnées et Contrat territorial de tourisme adapté.
- David BREBION – Temps plein – Coordonnateur enfance – jeunesse.
- Brigitte SCHMITT GEGO – Temps partiel (Dieulefit et 50% CCPD) – Directrice du centre de loisirs à la Ferme Saint Pol.
- Florence PINZELLI – Temps partiel (50% CCPM et 50% CCPD) – Poste porté par la CCPM Animatrice du RAM.

Emplois saisonniers :

La gestion des centres de loisirs nécessite le recrutement de nombreux animateurs (de 5 à 12) suivant les vacances scolaires.